

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 29 OCT 2021

-----  
DIRECTION  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 21-01157 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Les termes du communiqué n°21-00608/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 11 juin 2021 portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de **trois-cents (300) élèves Administrateurs des Lycées et Collèges**, à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**, sont modifiés ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

La durée de la formation est de **dix-huit (18) mois**.

LIRE :

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

